Mes Démarches Administratives

Depuis 2017, les cartes grises s'effectuent seulement sur le site officiel du gouvernement : *https://immatriculation.ants.gouv.fr/*

Attention : Des sites internet frauduleux copient l'apparence du site officiel et font ainsi payer les démarches pour l'obtention du certificat d'immatriculation. Informez-vous sur le vrai prix de la carte grise et les différentes actions malveillantes via les *démarches carte grise*.
Si vous avez besoin d'une aide extérieure dans vos démarches, vous avez la possibilité de vous tourner vers un garage automobile agréé. *garage dans le 31*.

Pour les étapes concernant les démarches du certificat d'immatriculation, veuillez vous informer auprès du *guide explicatif*.

Vous trouverez ci-dessous les principaux formulaires dont vous aurez besoin pour effectuer diverses démarches. En cliquant sur le formulaire vous aurez directement accès au site service-public.fr qui vous permettra de télécharger ou d'imprimer les formulaires à jour.

FAMILLE	**VEHICULE**
Je déménage	Demande de permis de conduire
Je souhaite m'inscrire sur les listes électorales	Immatriculation d'un véhicule neuf acquis en France
Je souhaite me pacser	Immatriculation d'un véhicule d'occasion acquis en France
Acte de mariage	Déclaration de cession d'un véhicule
Acte de naissance	
Acte de décès	**URBANISME**
En cas d'un décès d'un proche	Demande de certificat d'urbanisme
	Demande de permis de construire
CITOYENNETE	Déclaration d'ouverture du chantier
Recensement militaire	Demande de permis de démolir
Demande d'extrait du casier judiciaire : bulletin n°3	Déclaration d'achèvement et de conformité des travaux
Demande d'acquisition de la nationalité française	